



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Industrie agroalimentaire

Question écrite n° 6226

Texte de la question

M. Julien Dive alerte M. le ministre de l'économie et des finances sur l'avenir à court-moyen terme du groupe agroalimentaire Nestlé en France. Le laboratoire Galderma, filiale du groupe, ferme son site de Sophia-Antipolis pour ramener son activité en Suisse. Le siège historique de Noisiel ferme lui aussi ses portes en vue de la réorganisation du groupe, qui se traduit par un regroupement des 2 500 salariés franciliens à Issy-les-Moulineaux. Au moment où le Président de la République appelle les entreprises étrangères à s'installer dans notre pays via l'opération *Choose France*, nous observons qu'actuellement, un grand groupe de l'agroalimentaire change de stratégie quant à sa présence en France, remettant en cause l'existence même de certaines de ses implantations. Aujourd'hui, ces mutations concernent principalement des fonctions support, mais à l'avenir les emplois industriels ne manqueront pas d'être touchés à leur tour. Dans la mesure où la moitié des sites de production français de ce groupe sont situés dans la région Hauts-de-France, il convient d'adopter une réflexion sur l'avenir de l'industrie et des territoires. Il lui demande donc de détailler sa position et les actions qu'il compte mener afin de maintenir l'activité et les emplois industriels en France.

Texte de la réponse

Le groupe Nestlé a décidé en 2017 : - d'une part, de regrouper en 2020 ses sièges sociaux, actuellement dispersés sur sept sites en Ile-de-France, sur un site unique à proximité de Paris. Ce projet a notamment pour objectif de créer un pôle d'expertise « alimentation et bien-être ». Le déménagement concernera 2 500 salariés au total pour le groupe Nestlé dont 1 300 travaillant actuellement sur le site de Noisiel ; - d'autre part, de réorienter une partie de sa production pharmaceutique, cette réorganisation appelant notamment la fermeture du centre de recherche et de développement Galderma. Le site de Noisiel présente un intérêt majeur pour le territoire. De grande dimension, il présente de nombreux atouts. En particulier, il se situe à proximité des gares du Grand Paris ainsi que des futurs aménagements réalisés en vue des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Propriété de Nestlé, les bâtiments de l'ancienne chocolaterie Menier sont par ailleurs classés monument historique. L'avenir de ce site devra être déterminé en s'appuyant sur les propositions de repreneurs et les objectifs visés par les collectivités concernées. Le cas échéant, une mixité d'activités économiques, culturelles, de services, ou éventuellement de logements pourrait être envisagée. Plusieurs repreneurs se sont d'ores et déjà manifestés. Bien que la reconversion du site demeure sous la responsabilité première de son propriétaire, les services de l'État seront vigilants pour que ce processus aboutisse rapidement à des solutions adaptées aux besoins du territoire. En ce qui concerne le site de Sophia-Antipolis de Galderma, la validation du plan de sauvegarde de l'emploi est un enjeu extrêmement important et les services de la préfecture sont pleinement mobilisés. La recherche de repreneur est en cours de finalisation et les négociations devraient aboutir mi-mai avec un potentiel de plus de 200 emplois maintenus. L'État est également extrêmement attentif à la mise en œuvre de ces réorganisations et aux mesures d'accompagnement qui seront proposées aux salariés, qui devront être à la hauteur des capacités d'un groupe comme Nestlé. Par ailleurs, le Gouvernement a engagé, dès son arrivée, un important programme de transformations au service de la compétitivité de notre économie, avec la réforme du code du travail, des mesures fiscales sans précédent en faveur des entreprises. Il a

également sanctuarisé le crédit impôt recherche. Le plan d'actions pour la croissance et la transformation des entreprises vient compléter ces mesures. L'objectif d'ensemble est de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois. Dans ce contexte, les décisions du groupe Nestlé semblent donc à contre courant.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dive](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6226

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 mars 2018](#), page 2013

Réponse publiée au JO le : [22 mai 2018](#), page 4249